

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente d'Aiguines à 13 h 45 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
85	32 + 14	46
Total des voix : 115		

Etaient présents :

21 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :

Jean-Pierre BAGARRRE (Aiguines) ; Christian GAUDEMARD (Allemagne-en-Provence) ; Jean-Marie PAUTRAT (Allons) ; Antoine FAURE (Aups) ; Liliane MONTALAND (Bargème) ; Sabine LIONS (Bauduen) ; Philippe MARANGES (Castellane) ; Yves CAMOIN (Comps-sur-Artuby) ; Gilles LOMBARD (Ginasservis) ; Annick BATTESTI (La Bastide) ; Christine NEURY (La Palud sur Verdon) ; Jean-Paul ROUX (Le Bourguet) ; Claude GUERIN (Peyroules) ; Jacques ESPITALIER (Quinson) ; Claude ARNAUD (Riez) ; André LAUGIER-BAIN-RAVEL (St André les Alpes) ; Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) ; Nicolas STAMPFLI (St Laurent du Verdon) ; Laurence DEPIEDS (St Martin de Brômes) ; Nicole MOULIN (Ste Croix du Verdon) ; Bernard CLAP (Trigance).

Date de convocation :
14/03/2025

3 représentants du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (1 voix chacun) : Caroline CAPE (Andon) ; Jacques AVANIAN (Artignosc sur Verdon) ; Claude CHAILAN (Lambruisse).

1 représentante des villes portes (1 voix) : Martine ZERBONE (Draguignan).

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (18 voix) : Georges BOTELLA.

1 représentante des départements (8 voix) : Marion MAGNAN (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence).

5 représentants des établissements de coopération intercommunale (1 voix chacun) : Claude MARIN (Dracénie Provence Verdon Agglomération) ; Gilles MEGIS (Durance Luberon Verdon agglomération) ; Michèle BIZOT-GASTALDI et Jean MAZZOLI (Communauté de communes Alpes Provence Verdon) ; Jean FLORIMOND (Communauté de communes du Pays de Fayence).

Etaient représentés :

7 représentants ont donné pouvoir (2 voix chacun) : Patrick ROY (Roumoules) à Nicole MOULIN ; Magali STURMA CHAUVEAU (Rougion) à Christine NEURY ; Raymonde CARLETTI (La Martre) à Jean-Paul ROUX ; Amélie ROUVIER (Brenon) à Bernard CLAP ; Annick GAUTIER (Saint-Jurs) à Annick BATTESTI ; Daniel BRANCHAT (Vinon sur Verdon) à Jacques ESPITALIER ; Bernard MAGNAN (Valensole) à Antoine FAURE.

6 représentants ont donné pouvoir (1 voix chacun) : Cyrille GIRIEUD (Colmars les Alpes) à Caroline CAPE ; Patrick VINCENTELLI (Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; Nicolas GARNIER (Vérignon) à Jean-Pierre BAGARRE ; Sophie VIAL (Villars-Colmars) à Liliane MONTALAND ; Jean-Marc MICHEL (Allos) à Jean-Marie PAUTRAT ; Carole TOUSSAINT (Provence Alpes agglomération) à Jean MAZZOLI.

1 représentant a donné pouvoir (18 voix) : Marjorie VIORD (Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur) à Georges BOTELLA.

BUDGET PRINCIPAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon et notamment son article 12,

Le Président présente aux membres du comité syndical la teneur du budget primitif 2025, qui, après examen est soumis au vote, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement, sur la base des montants suivants :

... / ...

99\_DE-004-250401072-20250327-DEL25\_03\_CS

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2025	3 238 764.00	2 999 900.20
Résultat de fonctionnement reporté	0.00	238 863.80
<b>Total section de fonctionnement</b>	<b>3 238 764.00</b>	<b>3 238 764.00</b>

	SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2025	364 149.00	265 739.91
Restes à réaliser de l'exercice précédent	53 058.00	101 917.97
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00	49 549.12
<b>Total section d'investissement</b>	<b>417 207.00</b>	<b>417 207.00</b>

BUDGET TOTAL	3 655 971.00	3 655 971.00
--------------	--------------	--------------

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Comité Syndical :

- Approuvent le budget primitif 2025 par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement et tel que joint à la présente délibération ;
- Décident de prendre en charge en section d'investissement les dépenses inférieures à 1 000 €.
- Décident d'attribuer au budget autonome de la régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon 2025, une dotation de fonctionnement non remboursable de 39 111 €.
- Adoptent les projets d'actions de la section de fonctionnement et les opérations d'investissement ;
- Confirment le maintien de la provision constituée de 2013 à 2016 pour un montant de 120 000 € pour risques statutaires ;
- Autorisent le Président à signer tout document ou convention pour mener à bien les opérations de fonctionnement et d'investissement dans la limite des crédits budgétaires inscrits aux chapitres de ce budget primitif 2025.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Le Président :

Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire  
Après transmission en Préfecture  
Le  
et publication ou notification du

DEL25\_03\_CS3\_02

